

Journal municipal  
d'information  
Février n° 233

# LE MANDRÉEN



MÉTROPOLE  
TOULON  
PROVENCE  
MÉDITERRANÉE





# Edito

Par un décret du 26 décembre 2017, la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée est devenue, le 1er janvier 2018, Métropole Toulon Provence Méditerranée et a rejoint ainsi le cercle des 22 métropoles françaises, dont Paris, Lyon, Nice ou Marseille font déjà partie.

Cette transformation historique pour notre territoire est le fruit d'une volonté commune et le vote à l'unanimité des communes témoigne d'une volonté partagée de poursuivre le développement du territoire et de l'intercommunalité.

Aujourd'hui le passage à la métropole permettra notamment :

- De renforcer la visibilité du territoire à l'échelle régionale, nationale et mondiale pour attirer des talents, des entreprises, des visiteurs... et créer des emplois ;
- De bénéficier de dotations de l'État plus importantes, et d'être associé à des démarches de planification majeures, pour bénéficier de moyens d'action renforcés au service du territoire ;
- D'améliorer la qualité de service auprès des habitants, en permettant des interventions par-delà les frontières communales : routes, réseaux d'eaux et d'assainissement, propreté, etc.

La transformation en métropole impose le transfert à TPM de certaines compétences jusque-là communales, en particulier dans le cadre de l'aménagement et de l'environnement, de la mobilité et de l'énergie, de l'habitat ou de l'eau et assainissement.

Toutefois, nous, élus de Saint-Mandrier, nous continuerons bien entendu, à faire de l'intérêt général et de celui de nos concitoyens notre préoccupation majeure, en privilégiant les liens de proximité et en préservant l'identité de notre commune.

**Gilles VINCENT**  
Maire,

## LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

DISPONIBLE SUR [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE - LYDIA FOURNIÉ

SERVICE VIE DE LA CITÉ

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

## SOMMAIRE

Page 2	EDITO - Agenda
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 5	Environnement, Santé publique
Page 6	Libre Expression
Page 6-7-8	Jeunesse - Sports - Associations

**Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?**  
Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

## AGENDA

### FEVRIER

- Le 3** Concert de Lucette Forestier proposé par l'ANFEM à 17 h, théâtre Marc Baron (voir p-7)
- Le 4** Vide grenier du Village
- Le 11** Spectacle de Clown "Je nose, c'est si bon" proposé par la Fédération Cavalas (voir p-8)
- Le 18** La culture vous transporte au théâtre Liberté "Scènes de la vie Conjugale" - avec Laetitia Casta et Raphaël Personnaz - Réservations et inscriptions au service Vie de la Cité - 04.94.11.51.75 - Tarif : 20 €
- Le 18** Vide grenier du Pin Rolland

### MARS

- Le 2** Vernissage de l'exposition de Christiane BROUSSARD à 18 h 30, galerie Rancilio
- Le 3** Loto organisé par l'USSM Rugby, 14 h à la salle des Fêtes
- Le 4** Vide grenier du Village
- Le 8** Journée Internationale des Femmes
- Le 17** Don du sang de 8 h à 12 h 30 à la salle des Fêtes Marc Baron
- Le 18** Vide grenier du Pin Rolland
- Le 25** Festival Présence Féminine, concert de clavecin et danse à 16 h au théâtre Marc Baron

## NOS JOIES, NOS PEINES

### NAISSANCES

MENEZ Lily .....	02/01/2018
GUILLEMAT Pauline.....	12/01/2018
DECHAUD Antoine.....	12/01/2018

### DÉCÈS

BULLONES Guy.....	04/01/2018	.....	59 ans
PEUBLE épouse GRANOUILLET Monique .....	06/01/2018	.....	74 ans
ORTICONI épouse GARNERONE Josiane .....	06/01/2018	.....	74 ans
DIOT Jacqueline .....	07/01/2018	.....	75 ans
VIGNA Jean-Pierre .....	12/01/2018	.....	85 ans
OTTONELLI Marc.....	13/01/2018	.....	82 ans
LEROY Pierre.....	17/01/2018	.....	95 ans
CRÉBASSA veuve ROSEC Henriette.....	23/01/2018	.....	95 ans

**Vous souhaitez recevoir par mail toutes les informations de la commune,** être tenu informé des spectacles, des vernissages, des réunions publiques... ?

Inscrivez vous auprès du service Vie de la Cité en envoyant vos nom, prénom et adresse mail à : [vielite@ville-saintmandrier.fr](mailto:vielite@ville-saintmandrier.fr)



N'hésitez pas à aimer notre page

"Événements de la ville de Saint Mandrier sur Mer"

### PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18 h à 8 h par un agent de la police municipale au 06.75.56.02.17.

L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

## GUICHET UNIQUE HABITER ET RÉNOVER - TPM

Nouveau dispositif pour les propriétaires privés

Dans le cadre du déploiement du dispositif piloté par le service habitat de la métropole Toulon Provence Méditerranée d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat, le service d'accueil et d'accompagnement des ménages porteurs de projets est opérationnel.



Les propriétaires privés peuvent désormais joindre par téléphone ou par mail le bureau d'études Citémétrie pour disposer de toutes informations utiles sur la mise en œuvre d'un projet de rénovation de l'habitat.

**Ce service est entièrement gratuit.** Il est financé par la Métropole et pourra vous apporter l'aide financière et administrative nécessaire à la bonne réalisation de vos projets, notamment énergétique.

- [renovhabitat-tpm@citemetrie.fr](mailto:renovhabitat-tpm@citemetrie.fr)
- 0805.69.23.20

## INSCRIPTION AU SYSTÈME D'ALERTE TÉLÉPHONIQUE PAR LA MAIRIE DE SAINT MANDRIER

Suite à l'article diffusé dans le Mandréen de janvier 2018 concernant le nouveau système de téléalerte de TPM, je vous informe que les administrés peuvent désormais s'inscrire aux alertes, de manière volontaire, par l'intermédiaire du site internet de la commune, dans l'onglet « La Mairie » / « La Sécurité » / "Inscription Alertes téléphoniques".

<https://www.ville-saintmandrier.fr/la-mairie/la-securite/incription-alertes-telephoniques/>

Cette procédure est aussi accessible aux vacanciers et nouveaux arrivants. Les numéros de téléphones doivent comporter 10 chiffres.

**Rémy BOUVIER**  
Conseiller Municipal Délégué à la  
Prévention des Risques



la VILLE vous INFORME en DIRECT  
Système d'Alerte Téléphonique

## JOURNÉES PORTES OUVERTES

Quinzaine de l'Orientation du 12 au 24 février 2018

Cette quinzaine est relayée sur le territoire de TPM avec l'organisation de différentes manifestations en direction du public ; parmi celles-ci, la « Nuit de l'Orientation » gérée par la Chambre de Métiers le 16 février à Toulon.

Le principe de la quinzaine « Portes Ouvertes » sur l'ensemble du territoire d'intervention de la MIAJ en direction des jeunes et des familles est de permettre cette rencontre sur chaque commune où la Mission Locale intervient, à ses jours et heures habituels.

La Conseillère en charge de l'accueil de la commune sera bien évidemment présente, accompagnée d'un autre personnel de la Mission Locale afin de renseigner le public.

- Vous avez entre 16 et 25 ans
- Vous ou votre enfant n'êtes plus scolarisé
- Vous vous questionnez sur votre (son) avenir professionnel
- Vous avez des projets mais vous ne savez pas bien comment les réaliser ?

**Rencontrez l'équipe de la MIAJ, Mission Locale de l'Ouest-Var à Saint-Mandrier, BME, Hôtel de Ville :**

**Le 12 février de 14 h à 16 h 30**

Nous contacter : [miaj@wanadoo.fr](mailto:miaj@wanadoo.fr) ou 04 94 10 21 82.

**Rappel :** La MIAJ est la Mission Locale de La Seyne et de l'Ouest Var. A ce titre, elle accueille les jeunes de 16 à 25 ans en quête d'insertion sociale et professionnelle.

Membre du Service Public de l'Emploi (SPE) elle accueille chaque année plus de 1000 jeunes des communes de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume ainsi que ceux de La Seyne, Ollioules, Six-Fours et Saint-Mandrier.

Ces communes sont membres de la Mission Locale et délèguent leurs représentants qui siègent au sein de son Conseil d'Administration aux côtés des services de l'Etat, de la Région et du Département.

Ses Conseillers assurent l'accueil du public dans chaque commune



# LA CULTURE VOUS TRANSPORTE AU THÉÂTRE LIBERTÉ

"Scènes de la vie conjugale"

Dimanche 18 février 2018

Départ du bus devant la Mairie principale à 14 h 45

Passage au Pin Rolland à 14 h 50

Glamours, intenses, bouleversants, Laetitia Casta et Raphaël Personnaz s'emparent, sous l'œil acéré de Safy Nebbou, des Scènes de la vie conjugale, tirées du film d'Ingmar Bergman. La pièce décrit vingt ans d'une relation de couple, entre disputes et retrouvailles

C'est dans le huis clos feutré d'un amour immense que se jouent ces Scènes de la vie conjugale imaginées et magistralement filmées par Ingmar Bergman. Vingt ans d'amour vécus et interprétés à bout de souffle dans cette adaptation théâtrale par Laetitia Casta et Raphaël Personnaz, intenses et complémentaires.

Au bout de dix ans d'une vie commune en apparence paisible, Johan et Marianne vont plonger au cœur de leur relation. Johan annonce à sa femme qu'il en aime une autre, naît alors l'angoisse de la séparation, la réalité de cet amour-là et de la page qui risque de se tourner, ou pas...

Safy Nebbou, s'appuyant sur la puissance et l'intensité non usurpée de deux acteurs d'exception, explore les méandres des renoncements et des déchirures de l'amour conjugal, ceux d'une femme vivant dans le regard de son époux imbu de lui-même, presque brutal, mais dont les failles et manques se dévoileront peu à peu. Amour et désamour, complicité et incompréhension, vérités et mensonges, communion passionnelle et solitude absolue, cet amour-là est un amour fou.



20€  
15€ - de 26 ans  
5€ Bénéficiaires des minima sociaux

**ATTENTION !  
NOMBRE DE PLACES LIMITÉ**

Inscriptions au service Vie de la Cité - Tel : 04.94.11.51.75



## INFORMATION A L'ATTENTION DES PROFESSIONS LIBÉRALES, ARTISANS ET COMMERÇANTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP).

Les Établissements Recevant du Public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation.

Le nouveau décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des Établissements Recevant du Public (ERP) et des installations ouvertes au public NOR : LHAX1702913D impose **un registre public d'accessibilité obligatoire**.

Sous sa responsabilité, l'exploitant ou le gestionnaire de tout établissement recevant du public au sens de l'article R.\* 123-2 élabore le registre public d'accessibilité prévu à l'article L. 111-7-3. Celui-ci précise les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement a été conçu.

Le registre simple à lire et à comprendre par le public doit être diffusé par des moyens adaptés aux différents handicaps. Les gestionnaires d'ERP sont libres de choisir la forme du registre, sous version papier ou numérique.

Il contiendra :

1. Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ;
2. La liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées ;
3. La description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs. Les modalités du registre portent sur sa mise à disposition de l'ensemble du public et sur sa mise à jour régulière.

**À noter :** Accueil du public, ascenseurs, éclairages, sanitaires.

**Pour vous aider :**

<http://handicap.gouv.fr/actualites/article/registre-d-accessibilite-obligatoire-un-guide-pour-les-erp>

**Christian TOULOUSE**

Conseiller Municipal délégué à l'Entretien des écoles, à la PMR et à la



©DMA | Visuel du guide "Bien accueillir les personnes handicapées" destiné aux gestionnaires d'ERP

## OPÉRATION DE SENSIBILISATION AU TRI

Les ambassadeurs du tri du SITOMAT seront présents à la déchetterie, le jeudi 15 février 2018 de 8 h 30 à 16 h 30 (animation/goodies en faveur de la collecte sélective).

## LE SENTIER DE L'ORÉE DU BOIS FAIT PEAU NEUVE :

Depuis l'incendie de 2003 et avec l'érosion naturelle, de nombreuses ornières se sont formées sur les sentiers dans la zone de l'Orée du Bois.

Une équipe de l'Office National des Forêts (ONF) en coordination avec le service environnement de la municipalité a réalisé un chantier de réfection de la partie basse du parcours de santé sportif et le sentier qui mène sur l'arrière de l'école l'Orée du bois.

Les travaux débutés en Novembre ont consisté à une mise et remise en formes du chemin avec un apport de terre et de gravier ainsi qu'à la création de plusieurs renvois d'eau en pierres.

Ce premier travail, qui a permis la restauration du sentier sur une centaine de mètres, devrait être finalisé dans le courant de cette année 2018 par la poursuite des aménagements du même type sur le dernier tronçon, jusqu'en limite de la forêt communale.

Aussi, n'hésitez pas à y faire une visite pour une promenade dès ce début d'année.



Le sentier sportif avant...



Le sentier sportif après...



## JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS

Conférence intergénérationnelle

Dans le cadre de la journée internationale des forêts, une conférence intergénérationnelle sur la forêt et les métiers forestiers est programmée en partenariat avec l'ONF (Office national des forêts) **le jeudi 22 mars 2018, à l'ancien restaurant scolaire.**

**Catherine DEFAUX**

Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse, de l'Environnement et de la Santé publique

## VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN CHIEN

Soyez un maître responsable !

### L'identification

Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou même tenu en laisse, doit être **muni d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, les nom et adresse de son propriétaire.** (R211-3 du code rural et de la pêche maritime)

Les chiens doivent également être tatoués ou identifiés par une puce électronique afin de permettre notamment aux vétérinaires et aux services de police, de pouvoir contacter le propriétaire.

Depuis le 3 juillet 2011, l'identification se fait désormais exclusivement par puce électronique sur le territoire français et doit être effectuée par un vétérinaire. N'omettez pas de déclarer tout changement de vos coordonnées postales ou téléphoniques.

### La vaccination

En France, la loi n'oblige pas les maîtres à vacciner leur chien, à une exception près : **le vaccin contre la rage est obligatoire pour les chiens de catégorie 1 ou 2**, considérés comme dangereux. Il est également nécessaire pour voyager hors de nos frontières avec son chien, et s'accompagne d'un passeport européen pour l'animal.

### Les chiens catégorisés

Considérés comme dangereux (Pitbull, Rottweiler...) ces chiens doivent impérativement être déclarés à la police Municipale. Leur détention est soumise à nombre de formalités administratives dont le port obligatoire de la muselière, l'évaluation comportementale de l'animal.

**Le défaut de permis de détention est susceptible de constituer un délit.**

### Tenu en laisse et divagation

L'arrêté municipal 43/2007 du 15 Mars 2007 réglementant la circulation des chiens sur la voie publique (dans les lieux publics, ou ouverts au public, y compris les forêts), précise que les chiens doivent être tenus en laisse sur la commune de Saint-Mandrier.

En outre, pour des raisons de sécurité publique et d'hygiène publique, **les chiens même tenus en laisse sont strictement interdits aux abords immédiats des écoles du village et du Pin Rolland** (contravention de 35 euros).

En outre, vous engagez votre responsabilité civile et pénale en cas d'accident.

### Déclaration de morsure d'un chien

Faute pour l'intéressé de s'être soumis à cette obligation, le maire ou, à défaut, le préfet,

peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à la garde de celui-ci. Il peut, en cas de danger grave et immédiat et après avis d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires, faire procéder à son euthanasie.

### Les chiens et les plages

La présence des chiens tenus en laisse ou non, est interdite sur les plages de la commune. (Arrêté municipal 92/2006 du 02 Juin 2006)

### Déjections canines : l'affaire est dans le sac !

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal (contravention de 68 euros).

### Trouble anormal de voisinage : STOP aux aboiements excessifs

**Si le bruit est excessif**, du fait de durée, sa répétition ou son intensité (R. 1334-31 du Code de la santé publique), les aboiements d'un chien peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage. Des colliers anti-aboiement peuvent parfois être une solution afin de résoudre la problématique. (Contravention de 68 euros).

Les élus PMVTE n'ont pas transmis de texte pour ce Mandréen.

**Les élus "Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier" :** texte pour ce Mandréen.

**Bruno Coiffier, Raoul Papinio, Severyn Levy, François Cornu**

Jean Poumaroux (**Rassemblement Bleu Marine**) n'a pas transmis de

Je reviens sur les accusations infondées proférées par M. COIFFIER, conseiller municipal d'opposition de la liste ESPOSITO, sur le dernier Mandréen. Il m'accuse de "friser la crise cardiaque" en conseil municipal lorsque les élus de PMVTE votent contre une délibération, et de persévérer dans l'erreur de maintenir la piste cyclable en bord de mer.

Sur le 1<sup>er</sup> point, je rassure M. COIFFIER, mon cœur va bien, il m'arrive encore de faire de longues marches et de faire du vélo et si j'ai du caractère quand je défends nos idées et nos valeurs, et bien c'est tant mieux pour la commune.

En revanche, et c'est un exemple parmi tant d'autres, dès que les élus de la majorité lui demandent des explications sur son vote, celui-ci perd pied, ne retrouve plus ses notes y compris sur son ordinateur, s'emporte au point de me faire des remarques désobligeantes ou de justifier son manque d'arguments en mettant en avant le handicap d'un de mes colistiers. Cette attitude est constatée par le public présent dans la salle à chaque conseil municipal et contraste avec celle de ses colistiers muets comme des carpes.

Sur le 2<sup>ème</sup> point, M. COIFFIER comme à son habitude n'est pas au courant des dossiers.

En effet, faut-il lui rappeler que le Président du Conseil Départemental, par courrier du 10 décembre 2009, a confirmé son opposition

à la création d'une piste cyclable le long de la Route Départementale 18, et que le jugement du Tribunal Administratif du 18 juillet 2017, suite à la demande d'annulation par Monsieur le Préfet de créer cette piste cyclable en bord de mer, a donné raison à la commune.

Dans le jugement, nous pouvons lire notamment le paragraphe suivant : « *Le risque le plus plausible est un risque de fuite d'hydrocarbures dans l'environnement* », « *la tierce expertise de l'étude de dangers du dépôt de Saint Mandrier établie le 19 mars 2007 indique que les hydrocarbures stockés ne présentent pas de risques particuliers d'explosion* ».

En clair, le juge a conclu que nous étions fondés à inscrire cette piste cyclable en bord de mer, dans un terrain militaire classé SEVESO, lors de la révision du POS en 2015. Nous sommes donc fondés aujourd'hui à l'inscrire dans le PLU de 2017 car elle est en outre conforme à l'orientation du Plan de Déplacement Urbain de la Métropole.

Enfin, M. COIFFIER ment de façon éhontée quand il affirme que les élus de la liste ESPOSITO soutenaient une « piste cyclable le long de la Route Départementale 18 » lors des dernières élections.

Il me conseille d'ailleurs « de regarder dans leur programme électoral » ce que j'ai fait !

Or, dans le programme de Jacques ESPOSITO, tête de liste de PMVTE, chacun aurait pu lire en page 8 dans la rubrique Déplacement

– Transport, sa proposition de « soutenir la création d'une piste cyclable entre Les Sablettes et le village ».

En aucun cas, il n'est fait mention du positionnement de cette piste cyclable. Ou bien M. COIFFIER n'était pas au courant du programme électoral de M. ESPOSITO, ou bien il vient d'être pris en flagrant délit de mensonge.

Pour revenir au sujet de cette piste cyclable, aboutir à ce projet serait vraiment un plus pour notre commune, les nombreux Mandréens qui le soutiennent, ont bien compris l'enjeu. D'un autre côté, le Ministère de la Défense s'y oppose, et à l'occasion de l'arrêt du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du Lazaret qui devrait sortir en 2018, il est à craindre que ce projet soit de nouveau remis sur la sellette par les services de l'État.

Pourtant, compte tenu de son intérêt pour la commune, mon rôle sera de le défendre en proposant des solutions consensuelles à tous les acteurs comme nous l'avons fait depuis 20 ans sur de nombreux sujets comme les effluents radioactifs, le maintien des pointus, le parking du Canon, la reconversion de la BAN.

**Le Maire,**  
Gilles VINCENT

## LA RECETTE DE L'ERMITAGE

Tourte à la ricotta et aux épinards

Pour 4 à 6 personnes

**Pour la pâte :** 225 g de beurre, 3 œufs + 1 jaune de L'Ermitage, 450 g de farine + un peu pour le moule, 60 g de poudre d'amande, sel,

**Pour la garniture :** 500 g d'épinards de L'Ermitage, 750 g de ricotta égouttée, 50 g de pignons, 1 c. à café de piments d'Espelette de L'Ermitage, 2 c. à soupe d'huile d'olive de L'Ermitage, sel et poivre.

**1.** Préchauffer le four à 180°(th6). Laissez le beurre coupé en petits cubes ramollir dans un saladier. Ajoutez la farine, la poudre d'amande et le sel, mélangez pour obtenir un mélange sableux.

**2.** Ajoutez les œufs, travaillez la pâte et formez une boule. Recouvrez de film alimentaire et placez au frais.

**3.** Torréfiez les pignons de pin à sec dans une poêle. Lavez les épinards et

hachez-les, faites-les revenir doucement dans une grande poêle avec l'huile. Une fois l'eau évaporée, mélangez les épinards avec la ricotta émiettée, le pecorino, le piment d'Espelette et les pignons, salez et poivrez.

**4.** Étalez les 2/3 de la pâte sur un plat de travail fariné. Foncez-en le moule beurré et fariné et placez au frais. Étalez le reste de la pâte.

**5.** Répartissez la farce dans le fond du moule en tassant. Déposez le reste de pâte sur la tourte. Mélangez le jaune d'œuf avec un peu d'eau et dorez le dessus de la tourte au pinceau. Faites un petit trou pour laisser la vapeur sortir.

**6.** Enfouissez pour 45 mn (la pâte doit être cuite et bien dorée). Servez chaud ou froid.

Vous pouvez remplacer les épinards par des blettes de L'Ermitage



## ANSM, UN TITRE NATIONAL

A l'occasion du Salon Nautique de Paris, le "NAUTIC", la Fédération Française de Voile - FFV - récompense les clubs qui se sont distingués pendant l'année. Cela dans le cadre d'une cérémonie très officielle appelée "TOP CLUB".

A l'occasion du Salon Nautique de Paris, le "NAUTIC", la Fédération Française de Voile - FFV - récompense les clubs qui se sont distingués pendant l'année. Cela dans le cadre d'une cérémonie très officielle appelée "TOP CLUB".

Concernant la Sécurité, c'est l'Association Nautique de Saint-Mandrier - ANSM - qui a été mise à l'honneur pour sa journée de formation SECURIMAR d'avril 2017, le Jury prenant en compte le nombre de participants et la qualité pédagogique. Le titre "Top Club" de la meilleure formation sécurité au niveau national, lui a donc été décerné. Alain FOIDART, Vice-président de l'ANSM, chargé des Croisières et de la Formation, initiateur et coordinateur de ce projet, a reçu le Trophée des mains de M. Dominique SERRE, Président de la Commission Sécurité de la FFV.

Cette action d'envergure, considérée comme une grande réussite, n'aurait pas pu avoir lieu sans une coopération particulièrement réussie avec la FFV, le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage de la Méditerranée - CROSSMED - et la Société Nationale de Sauvetage en Mer - SNSM - de Saint-Mandrier. Nous tenons d'ailleurs à leur exprimer nos plus vifs remerciements.

Préoccupation majeure de tout bon plaisancier qui se respecte, la Sécurité évolue et il s'avérera judicieux de faire connaître les dernières techniques de localisation en cas de détresse grâce aux nouvelles évolutions technologiques, ce fut la trame principale de l'exposé du CROSS. Toujours dans une dynamique de gain de temps, donc d'une garantie de sauvetage réussi, la SNSM a formé les navigateurs mandréens sur la meilleure manière de préparer leurs bateaux avant

un remorquage et de savoir se servir du matériel de sécurité. La journée a donc été très dense et bénéfique.

Pour conclure, outre son objectif majeur focalisé sur la sécurité en mer, cette initiative, de par sa qualité, a permis de faire reconnaître l'ANSM, et par delà notre presqu'île, auprès de la Fédération Française de Voile.

**Henri STROZYK**  
Président de l'ANSM



## LA PISTE CYCLABLE ENTRE LE PIN ROLLAND ET LE CREUX ST GEORGES

Le long de la RD 18 ?

Un exercice prescrit par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Lazaret lui même imposé par la procédure SEVESO a eu lieu le 30 janvier 2018.

Au cœur de cet exercice, les 13 réservoirs, sur les seize construits en 1927 (deux ont été détruits en 1940 après le débordement du ruisseau du pont des voleurs et un autre désaffecté) de 10 000 m<sup>3</sup> de gazole du site du Lazaret qui longent la RD 18 et qui ont motivé le classement SEVESO du site.

Le seul risque identifié par l'exploitant du Lazaret et qui justifie le prochain Plan de Protection contre les Risques Technologiques (PPRT) que l'État veut imposer à la commune, est en effet le risque d'explosion de ces cuves de gazole (VCE, acronyme signifiant l'explosion du ciel gazeux d'un réservoir).

En réalité, le classement SEVESO du site a eu lieu pour le seul risque de pollution du milieu aquatique mais l'exploitant continue à refuser de le reconnaître, la mise aux normes coûterait-elle trop cher ?

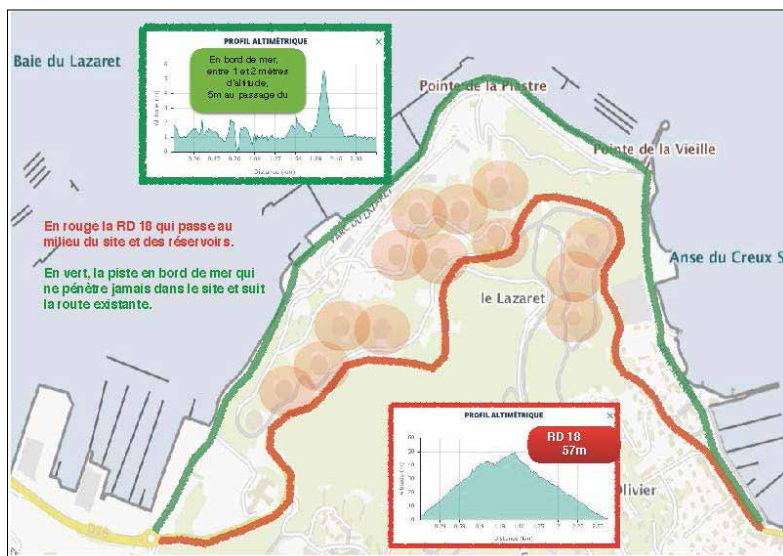
La proposition de faire passer la piste le long de la RD 18 a longtemps été faite par la Marine avant qu'elle ne découvre que c'était précisément la seule zone du site du Lazaret où les Mandréens sont exposés à des risques d'un niveau de gravité « catastrophique » au sens de l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de danger des installations classées soumises à autorisation (mais ce risque est manifestement surévalué et nous en avons les preuves tant techniques qu'administratives). Aussi, elle se garde bien de renouveler aujourd'hui cette proposition de piste cyclable le long la RD 18.

Mandréens et au personnel du Pôle des Écoles de la Méditerranée (PEM, ex-CIN) (près de 2000 personnes de cette école font le trajet quotidiennement), pour de multiples raisons : dénivelé important du tracé le réservant aux sportifs confirmés, sinuosité et dangers liés à la proximité du trafic routier (près de 9000 véhicules /jour), coût prohibitif pour la collectivité, impact environnemental...

A la lecture du Mandréen, il semble pourtant qu'elle ait encore quelques adeptes irréductibles dans la commune, aussi, nous les invitons à prendre connaissance du dossier réalisé sous forme de tableau comparant les avantages et inconvénients des deux solutions

- sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/pistecyclable83430>
- sur notre site web : <http://pistecyclable83430.free.fr>

**Le conseil d'administration de vélo pour tous.**



De toute façon cette solution ne pouvait pas convenir aux

## SPECTACLE DE CLOWN

"Je nose c'est si bon"

**Dimanche 11 février à 16 h, théâtre Marc Baron.**

Le "Théâtre de la Pince à linge" et la "Compagnie Baklawa" présentent "Je nose c'est si bon", un spectacle de clowns pour petits (à partir de 6 ans) et grands.

Ce matin là, une rencontre. Deux êtres que tout oppose vont tenter de concilier leurs intérêts propres. Jean-Philippe Kamel, cherche du travail. Il est costaud, enfantin et très motivé. Louis-Hubert, lui, a du travail. Il est prétentieux, rigide et optimiste ...

Organisé par l'association Fédération Cavalas.  
Réservations : 06 60 99 37 67 ou par email à [federationcavalas@gmail.com](mailto:federationcavalas@gmail.com)

Tarifs : 8€ pour les parents  
5€ pour les enfants



## THÉÂTRE

"Le journal d'un fou", d'après la nouvelle de Nicolaï Gogol

**Dimanche 18 février à 17 h, théâtre Marc Baron.**

D'après la nouvelle de Nicolaï Gogol

Cette pièce aurait pu s'intituler "La chute"... Celle lente et irrépressible d'un homme dans la folie. La Nouvelle de Gogol, écrite en 1834, prend la forme d'un journal intime.

Auxence Ivanov Proprichtine, fonctionnaire russe, y décrit les épisodes les plus communs de son existence, les petites humiliations de son chef, mais aussi la passion qu'il éprouve pour la fille du directeur.

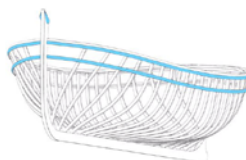
Et puis un jour, il entend Medji. Il entend mais surtout il comprend ! Mais Medji est un chien. La maladie s'infiltré alors, comme un venin lent à l'efficacité redoutable. Proprichtine sombre, et nous avec.

Incarner Medji par une marionnette, donne une énergie mais aussi une légèreté dont le spectacle a besoin. Elle peut tout se permettre, et l'on se demande même qui manipule qui. Une performance d'acteur...

Tarif : 13€  
Réservations : 06 72 15 39 19



## Association Pointus et Patrimoine



41 Quai Jean Jaurès  
83 430 Saint Mandrier sur mer  
Tel 04.89.29.03.81  
Mail : [appstmandrier@sfr.fr](mailto:appstmandrier@sfr.fr)

L'association Pointus et Patrimoine convie tous ses membres et ceux qui veulent défendre, sauvegarder ce patrimoine à son Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 10 février à 16 h dans la salle Bailli Suffren.

**Gérald POLITO**  
Président

## LA PHOTO DU MOIS

La Fédération Cavalas vous donne rendez-vous chaque mois sous le kiosque pour vous dévoiler une photographie qui met à l'honneur des personnalités qui ont fait l'histoire du village.

Qui sera la prochaine figure du village ? Retrouvez-nous le 17 février sous le kiosque à partir de midi pour le découvrir. Nous profiterons ensemble d'un moment d'échange et de convivialité autour de ceux qui ont fait et qui font encore l'histoire de notre village.

Sur notre photographie de janvier vous pouvez voir M. Joanny Champanay dans la boucherie que M. Stéphane Gallas a repris et qu'il tient toujours, place des Résistants.

La nouvelle photographie sera exposée tout un mois sous le kiosque où un flash code vous permettra de lire l'histoire des protagonistes.

Retrouvez toutes les figures du village sur notre site :

[www.federationcavalas.com](http://www.federationcavalas.com)

**Fédération Cavalas**

Photo noir et blanc : Joanny CHAMPANAY

Photo couleur : Stéphane GALLAS

